



Les accusés du procès. « On a quand même eu par moments le sentiment d'une justice de classe. » © BENOIT PEYRUCQ/AFR

d'entendre une voix discordante, celle de Patrick Jardin, qui a perdu sa fille au Bataclan et qui n'est pas du tout dans la résilience, mais plutôt dans la haine. Pourquoi ?

Beaucoup de parties civiles ont fait preuve d'une dignité, d'une noblesse impressionnantes, qui illustrent le titre du livre d'Antoine Leiris : *Vous n'aurez pas ma haine*. On estime que le droit, la sérénité du procès, c'était la meilleure façon de lutter contre le terrorisme. Je trouve ça très juste, très beau. Mais l'idée qu'on puisse faire complètement l'économie de la haine me gêne. Je pense que pour accéder à cette espèce de noblesse, de générosité, de capacité, sinon de pardon, du moins de compréhension, il faut être passé par cette étape de la haine. Qu'elle doit être surmontée au prix d'un travail psychique et moral. Qu'on ne peut pas sauter cette case.

C'est pour ça que je trouvais important que quelqu'un fasse entendre cette voix, un peu archaïque, brutale, de la haine. Et qu'on ne pouvait certainement pas jeter la pierre à ce Patrick Jardin. Ce que personne n'a d'ailleurs fait. Peut-être est-ce le cas pour certains, mais moi, si je me projette, je me dis que si on avait tué ma fille, je n'éprouverais pas immédiatement des sentiments comparables à ceux de Georges Salines ou de Nadia Mondegue, qui ont perdu leur fille dans les attentats.

Nadia Mondegue occupe une place essentielle dans votre livre. Elle a perdu sa fille sur l'une des terrasses, son mari est pratiquement mort de chagrin. Elle fait partie de ceux, comme Georges Salines, avec lesquels vous avez noué une profonde amitié...

Il y a des gens qu'on aime, pas seulement pour leurs vertus, mais aussi pour quelque chose qu'on pourrait appeler leur épaisseur humaine. Je dirais même, tout simplement, leur charme. Nadia Mondegue, c'est une femme qui me touche énormément. Son témoignage est l'un des plus émouvants que l'on retiendra. Il y a chez elle une liberté, une extrême humanité qui ont fait que tout le monde l'a aimée. Même Sofien Ayari, l'un des accusés, a accepté de parler après l'avoire entendue, en disant : « Je ne pourrai pas vous rendre moins malheureuse, mais je vous dois ça. » S'ajoute autre chose. Nadia est égyptienne. Elle parle arabe, donne des cours d'arabe, connaît parfaitement la civilisation arabe. Elle a fait il y a longtemps un mémoire d'histoire sur un publiciste qui était une figure des Frères musulmans. Même sa vie personnelle est entremêlée avec l'assassinat de Sadate par un membre du djihad égyptien. Elle était capable de comprendre parfaitement ce processus historique qui a conduit à ces attentats. C'est un trait qu'elle partage, dans une moindre mesure, avec Georges Salines, qui a vécu en Egypte et qui est capable, dans une espèce d'humour à froid, un peu provocateur, de se définir comme un « islamo-gauchiste » (rires).

Avec Nadia Mondegue, ainsi qu'avec une autre victime, Yann Revol, vous vous êtes rendu pendant le procès à Aubervilliers, pour voir ce fameux « buisson conspiratif », cette planque en bordure d'autoroute où Abdelhamid Abaaoud s'était d'abord caché après les attentats. Pourquoi cette démarche ?

Nadia connaissait très bien le dossier. A force d'entendre cette expression bizarre et presque comique de « buisson conspiratif », ça lui a donné envie d'aller voir. Avec Yann, une autre partie civile, on a décidé tous les trois de faire cette petite expédition. C'était, d'une certaine manière, un peu transgressif de passer du dossier à ce lieu. Il y a quelque chose de bizarre. A deux points de vue. Du côté des djihadistes, qu'est-ce qui fait que celui qui était le chef opérationnel des attentats n'avait pas de plan d'exfiltration ? Rien ne l'empêchait de continuer à massacrer des gens. Pourquoi abandonne-t-il sa voiture dans laquelle il y avait des armes et des munitions ? Pourquoi se retrouve-t-il dans cette cachette totalement précaire ? C'est incompréhensible. D'un autre côté, pourquoi la police, qui apprend par un renseignement qu'Abaaoud se trouve là, n'intervient pas ? Pourquoi attend-elle qu'il soit dans sa planque de Saint-Denis pour donner l'assaut ? S'il s'agissait de l'abattre, ce buisson, c'était l'endroit idéal. La police aurait aussi pu essayer, là, de le prendre vivant. Ça aurait changé la figure du procès. Ça fait partie des questions qui restent sans réponse.

Avant l'entrée en délibéré, l'avocat belge de Mohamed Abrini, Stanislas Eskenazi, a intimé aux juges professionnels qui composaient cette cour spéciale d'oublier leur toge et de réfléchir en humains. Ça vous a plu...

Je pense que ces magistrats étaient très sérieux et compétents. Mais cette cour spécialement constituée (en France, depuis des pressions exercées sur des jurés en 1986, ce sont des magistrats professionnels qui jugent les affaires de terrorisme, NDLR), ce n'est qu'un système par défaut. Le jury populaire, c'est le propre des assises. C'est très bien qu'en Belgique, il puisse y avoir un jury populaire.

Vous estimez le procès exemplaire, et pourtant, vous critiquez le verdict. N'est-ce pas contradictoire ?

Vous avez raison. C'est un peu contradictoire d'estimer que la justice a été bien rendue tout en contestant certains des verdicts. Je ne trouve pas très cohérent de retenir l'association de malfaiteurs terroristes contre les petites mains, comme si c'étaient des gens très dangereux, et, en même temps, de ne les condamner qu'à deux ans de prison déjà faits en préventive... En ce qui concerne Abdeslam, il y a cette gêne de

le voir condamné à la perpétuité incompréhensible : on peut comprendre pour des gens très dangereux comme des *serial killers*, mais sa dangerosité ne paraît pas de cet ordre. Et si le chef du commando, Abdelhamid Abaaoud, avait survécu et avait été dans le box, Salah Abdeslam aurait pris moins. Je pense que le souci d'exemplarité a pris le pas sur celui de la proportionnalité.

L'argument du président est de dire : il n'y a pas eu de recours, donc le procès n'est pas contestable...

Mais les peines ont été calibrées de manière à éviter un appel : la plupart des accusés ont pris un peu moins que ce que demandaient les avocats généraux. Ça veut dire : n'y revenez pas, sinon vous prendrez plus ! C'est d'ailleurs presque une règle dans les procès terroristes : quand on fait appel, on prend plus. Cela dit, je ne sais pas pourquoi Abdeslam n'a pas fait appel. Ça rend ses avocats malades : ils voulaient y aller.

D'autant qu'il n'avait rien à perdre, sa peine ne pouvant être que confirmée, ou allégée.

Oui, je ne comprends pas. Je dirais même que lorsque vous êtes condamné à perpétuité, que vous êtes à l'isolement, aller au procès fait une sortie. Ses avocats disent qu'il en a marre, mais eux non plus ne comprennent pas. C'est pour ça qu'ils ont renoncé à l'accompagner dans le procès belge. Ils ont presque eu l'impression qu'Abdeslam les lâchait...

Dans votre livre, vous rendez hommage à ces avocats de la défense...

La défense a été très bien tenue, notamment par les avocats belges - ils m'ont beaucoup plu, les Belges. Ils avaient un style plus moderne, quelque chose de plus direct que les Français, qui avaient parfois un côté un peu « vieille école ». Non seulement les avocats de la défense étaient bons, mais ce qui était beau et témoignait d'une maturité civique exceptionnelle, c'est que beaucoup de parties civiles n'ont pas fait la confusion entre les terroristes et leurs avocats. Il pouvait y avoir des conversations libres et de la considération mutuelle entre les victimes et les avocats de la défense. Nous étions tous compagnons dans ce procès, chacun tenant son rôle au mieux - ça dit quelque chose de la qualité de l'audience.

Ce procès apparaît comme exemplaire.

Malgré tout, il y a un bémol : il n'aura pas réussi à mettre toutes les victimes sur le même plan. L'impression gênante reste que les victimes du Bataclan valaient plus que celles des terrasses, qui valaient plus que celles du Stade de France, qui elles-mêmes valaient plus que celles de l'appartement de la rue du Corbillon à Saint-Denis, où l'assaut fut donné ?

C'est vrai. Est-ce que cela tient à l'organisation du procès ? A l'état de l'opinion ? A l'agenda des audiences, qui a donné la plus grande part au Bataclan, en quelque sorte au prorata des victimes ? Toujours est-il qu'on a quand même eu par moments le sentiment d'une justice de classe. Quand les victimes de la rue du Corbillon sont venues, c'était, pour beaucoup, des pauvres, des étrangers, des gens qui s'exprimaient mal, et qui, en plus, n'avaient pas été les victimes des terroristes, mais celles de la police. Oui, j'ai le sentiment qu'ils ont été des victimes de second ordre. C'est choquant.

La scène finale du livre, c'est cette soirée qui suit le verdict, dans le café en face du Palais, cette soirée au cours de laquelle de nombreux acteurs du procès ont fraternisé. Vous l'avez décrite comme « la soirée la plus extraordinaire » de votre vie. Mais elle a parfois choqué. Certaines victimes ont même trouvé cela obscène...

Oui, des victimes l'ont pensé, et elles ont de bonnes raisons pour cela. Je me souviens d'une jeune femme qui était venue avec son compagnon, grièvement blessé à La Belle Equipe. Ils ont trouvé cela horrible et ils sont partis. C'est tout à fait respectable. Mais beaucoup d'autres n'ont pas eu ce sentiment. Ils ont consenti à vivre cette espèce d'étrange euphorie qui nous a emportés après avoir vécu cette traversée ensemble. Une communauté, qui avait passé ces dix mois ensemble, allait se séparer, même si des liens resteront.

Ce procès vous a-t-il transformé ?

C'est un peu emphatique de le dire, mais ça m'a changé, oui, ça nous a tous changés, sans que je puisse dire exactement en quoi. Entendre un tel chœur d'expériences humaines, de souffrances, de pitié, de terreur, ça modifie quelque chose à votre sensibilité. Je pense que ça rend peut-être plus vulnérable. Personne n'est sorti indemne de cette grande boîte.

« Je n'avais pas envie de passer deux ans de plus avec des terroristes ! »

Quand avez-vous senti que ces chroniques pouvaient faire l'objet d'une œuvre littéraire ?
Quand on passe un an à suivre ces audiences, à écrire ces textes au fur et à mesure, on se dit d'emblée que ça peut déboucher sur un livre. Mais au départ, je ne savais pas du tout quelle forme cela pourrait prendre. Vers Pâques, j'avais pensé faire quelque chose d'énorme sur le djihadisme. Et puis, je me suis aperçu que je n'avais pas envie de passer deux ans de plus avec des terroristes, et que je n'avais de toute façon pas la compétence pour cela. Je ne suis pas islamiste, pas musulman, pas arabisant. J'ai préféré retravailler ces chroniques, les articuler, les augmenter de choses que j'avais écrites mais qui n'avaient pas trouvé leur place dans l'espace qui m'était imparti. Ces chroniques, qui forment une sorte de journal du procès, c'est finalement la forme qui rend le mieux compte de cette expérience qu'a représenté le procès. C'était vraiment une traversée. Au fur et à mesure, j'ai retravaillé le texte. Si bien qu'une semaine ou dix jours après le verdict, j'ai pu rendre le texte à l'éditeur.

Y a-t-il eu des moments où vous avez songé à arrêter le procès ? Lors de votre reportage en Russie au début de la guerre avec l'Ukraine ?
J'avais décidé de partir un vendredi. J'avais prévu de ne manquer qu'un jour d'audience. Je devais jouer un minuscule rôle dans le film de Serebrennikov sur Limonov. Il se trouve que je suis arrivé en Russie le lendemain de l'entrée en guerre. L'histoire était en train de s'écrire. Alors, je suis resté une dizaine de jours. A ce moment-là, on a tous eu l'impression que ce procès n'était plus d'actualité. Que tout le monde, désormais, s'en foutait. Mais au bout de quelques jours, on a senti que notre boulot était d'être là. Alors, on a continué. J.O.M.